

ARRONDISSEMENT DE LILLE

ARRETE N° : 121 / 116

Délégation de fonctions et de signature

Monsieur Cédric BERLEMONT

Conseiller Communal

Le Maire délégué de Lomme,

Vu le décret n° 2000-151 du 22 février 2000 portant fusion avec association des communes de Lille et de Lomme ;

Vu l'article 25 de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), notamment ses articles L. 2113-15 et L. 2113-20, dans leur rédaction antérieure à la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, et ses articles L. 2122-18, L. 2122-20, L. 2511-26, L. 2511-28 ;

Considérant qu'il y a lieu de déléguer une partie de mes fonctions à un conseiller du Conseil Communal, pour permettre une bonne administration de la Commune associée,.

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation de fonctions et de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à :

Monsieur Cédric BERLEMONT, Conseiller Communal, pour les dossiers et questions suivants :

- Lutte contre les discriminations
- Devoir de mémoire

Article 2 : Dans le champ de sa délégation, **Monsieur Cédric BERLEMONT** assumera les fonctions suivantes :

- La préparation et l'exécution des délibérations du conseil communal,
- La signature des actes relatifs aux équipements de proximité et des actes non décisifs.

Article 3 : La signature par **Monsieur Cédric BERLEMONT** des pièces et actes repris à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule suivante :

« Pour le Maire délégué de Lomme et par délégation,
Le Conseiller Communal,
Cédric BERLEMONT ».

Article 4 : La Directrice Générale Adjointe des Services en charge de la commune associée de Lomme est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site Internet de la Ville et notifié à l'intéressée. Copie en sera adressée au Préfet du Nord et au Trésorier de Lille Municipale.

Est certifié le caractère
exécutoire du présent arrêté,

Hôtel de Ville de Lomme, le 04 MAI 2023

Reçu en Préfecture le

Publié le 04 MAI 2023

Le Maire de Lille,



Martine AUBRY



Le Maire délégué de Lomme



Olivier CAREMELLE

Je soussigné Cédric BERLEMONT, reconnais avoir
Reçu un exemplaire du présent arrêté le

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr